Liberté - Egalité - Fraternité

VILLE DE LINAS

Arrondissement de Palaiseau - Département de l'Essonne - République Française

REF :

OBJET : votre demande de dépose d'un panneau signalant un danger

Affaire suivie par : Olivier GOUTH
Directeur du Service Juridique

Courrier simple

François PELLETANT
Maire de Linas

A

Préfecture de l'Essonne
DDT – Bureau sécurité routière et défense
Boulevard de France
91012 EVRY Cedex

Linas, le 25 mars 2015

Monsieur le Préfet,

J'ai pris connaissance de votre correspondance du 12 mars 2015 attirant mon attention sur le fait que la signalisation du danger causé par les freinages brutaux à l'intersection de l'avenue Robert Benoist avec les rues de la Division Leclerc et de la Porte des Deux Limons serait illégale.

Bien que toujours attentif au contrôle que vous exercez sur nos actes, votre argumentation juridique n'emporte pas ma conviction.

En effet, l'article R. 418-2 que vous citez est situé dans un chapitre du code de la route consacré aux "Publicité, enseignes et préenseignes". Cet article, si on le cite in extenso, précise bien que :

"II. - Dans les mêmes conditions, sont interdites la publicité et les enseignes, enseignes publicitaires et préenseignes qui, par leur forme, leurs couleurs, leur texte, leurs symboles, leurs dimensions ou leur emplacement peuvent être confondues avec les signaux réglementaires.

III. - Sont interdits les dispositifs et dessins publicitaires :

1° Triangulaires à fond blanc ou jaune".

Or, un dispositif de signalisation d'un danger, mis en place sur le fondement de mes pouvoirs de police générale, ne peut pas être considéré comme une "publicité", une "enseigne" ou une "préenseigne", d'autant plus que le droit pénal est par principe d'interprétation strict.

Je reste à l'écoute des arguments, notamment jurisprudentiels, que vous pourriez invoquer contre ce raisonnement, mais je ne souhaite pas, à ce stade, déposer ce panneau.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

MAIRIE de LINAS (ESSONNE)

François PELLETANT
Maire de Linas

François PELLETANT, Maire
Patricia BRUNEL, Personnel, Affaires Culturelles
Jean-Yves LUSSON, Finances, Jumelage
Pascal WAILL, Urbanisme
Régis DESGATS, Police, Sécurité
Simone ONILLON, Cérémonies, Social
Bernard JULIE, Travaux, Espaces Naturels
Rui MATIAS, Jeunesse, Animations
Isabelle THIOT, Petite Enfance, Affaires Sociales
François-Xavier MACEL, Handicap, Commerce
Serge SOTCHE, Sports
Ludovic HERTZ, Scolaire, Enfance
Michel FLORAND, Patrimoine Bâti
Sandrine PIRES, Caisse des Ecoles